



N° 17995-2019/3-ACTS/DJA

Date du : 9 septembre 2019

Rapport de présentation

OBJET : projet de délibération modifiant la délibération modifiée n° 33-2019/APS du 6 juin 2019 portant désignation des représentants de la province Sud au sein de divers organismes et instances

PJ : un projet de délibération

Suite à la demande des organismes, ou à une décision de l'Exécutif, il est proposé de procéder aux désignations ci-dessous. Les statuts complets sont accessibles sur l'application POPCORN.

Organisme (articles de la délibération modificative)	Type de siège	Désignations actuelles des représentants de l'assemblée de la province Sud	Désignations des représentants de l'assemblée de la province Sud à opérer
Comité de sélection et de suivi relatif au budget participatif Art. 1	-	-	A désigner dans le respect du principe de la représentation proportionnelle des groupes politiques constitués au sein de l'assemblée - 10 titulaires : 4 AEC, 2 CE, 2 FLNKS, 1 EO, 1 GNC - 10 suppléants : 4 AEC, 2 CE, 2 FLNKS, 1 EO, 1 GNC
SEM Mwe Ara Art. 2	Conseil d'administration	M. Briec FROGIER	Mme Léa TRIPODI
Association des communes et collectivités d'Outre-Mer (ACCD'OM) Art. 3	Assemblée générale	-	M. Jean SAUSSAY
Cellule économique du BTP (CELECO BTP) Art. 4	Assemblée générale	-	M. Philippe BLAISE

Association calédonienne d'aide aux personnes âgées (ACAPA) Art. 5	Assemblée générale et Conseil d'administration	-	Mme Christiane SARIDJAN-VERGER
Comité consultatif de l'environnement (CCE) Art. 6	-	-	- Mme Jacqueline DEPLANQUE, titulaire - Mme Miriam VERDUGER, suppléante.
Collège Georges BAUDOUX Art. 7	Conseil d'administration	Mme Marie-Jo BARBIER, titulaire	M. Julien TRAN AP, titulaire
Collège Jean MARIOTTI Art. 8	Conseil d'administration	- Mme Marie-Jo BARBIER, titulaire - M. Julien TRAN AP, suppléant	- M. Julien TRAN AP, titulaire - Mme Marie-Jo BARBIER, suppléante
Syndicat mixte des transports urbains du Grand Nouméa (SMTU) Art. 10	Comité syndical	M. Philippe MICHEL	M. Milakulo TUKUMULI

De plus, il a été constaté un doublon d'organisme à la lecture de la délibération du 6 juin 2019 susvisée. En effet, la Commission consultative d'aide à la sécurisation des commerces apparaît en l'article 16 (secteur du développement économique) mais également en l'article 143 (secteur des équipements publics, de l'énergie et des transports). Il est proposé de conserver l'article 16 – secteur du développement économique, en raison du traitement des demandes de soutien financier par la DEFE.

Enfin, par courrier en date du 4 octobre dernier, l'association Ensemble pour la planète (EPLP) a indiqué que Mme Jacqueline Deplanque et Mme Miriam Duverger remplaceraient Mme Martine Cornaille et M. Gilles Fèvre, pour représenter l'association au sein du comité consultatif de l'environnement (CCE).

En complément, les statuts prévoient que siègent au CCE :

« - cinq représentants des associations déclarées ayant pour objet la protection de l'environnement ou leurs suppléants, désignés à raison de deux par le gouvernement et d'un chacun pour les assemblées de provinces ».

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.